

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Hyfloc SS190H

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Produit destiné au traitement des eaux

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:	Manufacturing:
C/Plató, n 6, Entlo, 5	C/Cal Gabatx, s/n
08021 Barcelona (Spain)	08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 238 9090	Tel. +34 93 8496188
	regulatory@derypol.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188  
9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : En cas de fuite, le contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très glissantes.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne réaliser aucune action qui implique un risque sans la formation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle nécessaire, en fonction des circonstances sur le lieu d'intervention.
Premiers soins après inhalation	: Sortir à l'extérieur. Si les gênes persistent, consulter un médecin et lui fournir les informations qui figurent sur cette fiche de données de sécurité.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la zone affectée à grande eau, puis éliminer les restes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Boucher le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Aucun effet aigu n'est prévu, mis à part une réaction allergique de l'individu à certains ingrédients du produit.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun connu.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Légère irritation de la zone exposée plusieurs fois.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Les symptômes peuvent être les suivants : sensation de brûlure, rougeurs, larmoiements.
Symptômes/effets après ingestion	: Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et d'hygiène adéquates.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	: Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion	: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : oxydes de carbone (CO <sub>x</sub> ) et d'azote (NO <sub>x</sub> ).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
Autres informations	: Les solutions aqueuses ou les poudres qui peuvent être mouillées produisent des surfaces extrêmement glissantes.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface affectée deviendra extrêmement glissante.
-------------------	--

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
--------------------------	--

# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Procédures d'urgence : Restreindre l'accès à la zone de façon appropriée jusqu'à l'achèvement des opérations de nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Stopper ou réduire les fuites, à condition que cette opération ne présente aucun danger. Dans la mesure du possible, aérer la zone où s'est produit la fuite. Confier les tâches de nettoyage à du personnel qualifié. Ne pas toucher le matériel qui s'est répandu. Disposer d'un équipement d'urgence à portée de main (en cas d'incendie, fuite, etc.).

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser en aspirant ou en balayant. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 13 pour éliminer les déchets.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.

La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière dans l'atmosphère. Si cela se produit, prévoir des systèmes de ventilation/extraction performants. Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée et de disposer d'une douche et d'un rince œil d'urgence à proximité. Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

Température de manipulation : 5 – 35 °C

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver dans un récipient bien fermé, à l'abri, en respectant le rang de températures établi (voir « Rang de température recommandé »). Conserver le récipient bien fermé dans son conditionnement d'origine, dans un endroit frais et bien aéré. Conserver le récipient dans un endroit sec. Conserver dans un récipient bien fermé, à l'abri, dans un endroit frais et sec. Fermer les récipients ouverts dont le produit n'a pas été entièrement utilisé, car celui-ci est légèrement hygroscopique et l'humidité peut attaquer la surface. Pour éviter la dégradation du produit et les problèmes de corrosion, ne pas utiliser de conteneurs ni de matériel en fer, en cuivre ou en aluminium. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matières incompatibles : Stocker à l'écart des oxydants.

Température de stockage : 5 – 35 °C

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Utiliser des systèmes d'extraction localisée en cas d'atmosphères poussiéreuses. Le cas échéant, une bonne ventilation générale suffit.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit

##### Protection des mains:

Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

#### Autres protecteurs de la peau

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale. Les masques anti-poussière sont recommandés sur les lieux de travail où la concentration de poussière dépasse 10 mg/m<sup>3</sup>.

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements tâchés et les laver avant de les remettre.

#### Autres informations:

Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit. Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide  
Couleur : Pas disponible

# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Apparence	: Solide granulé blanc.
Odeur	: Aucun(e).
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: > 150 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: La formation d'atmosphères explosives n'est pas prévue. Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Kst=0. Ininflammable à des sources d'inflammation inférieures à 2,5 kJ.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Pas d'auto-inflammation (d'après sa structure chimique)
Température de décomposition	: > 150 °C
pH	: 5 – 9 5g/L
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 0
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0,6 – 0,9
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit ne possède pas une réactivité dangereuse au-delà de ce qui est indiqué dans le paragraphe 10.5.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune pour des raisons de sécurité. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 7 pour conserver les caractéristiques originelles du produit.

# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.

#### Hyfloc SS190H

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant.  
pH: 5 – 9 5g/L  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant.  
pH: 5 – 9 5g/L  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène.  
Cancérogénicité : Non cancérigène.  
Toxicité pour la reproduction : Il ne est pas toxique pour la reproduction  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Pas d'effet connu.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Pas d'effet connu.  
Danger par aspiration : Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement, Aucun effet d'aucune sorte dérivé de l'exposition au produit n'est connu.  
Autres informations : Les voies d'exposition les plus probables sont par contact cutané et/ou oculaire. Le contact prolongé avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire. Laver immédiatement les yeux. Suivre les recommandations de sécurité du paragraphe 4, Aucune augmentation des dangers associés à chacun des ingrédients n'est attendue comme résultat du mélange avec les autres composants, D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Aucune donnée disponible.  
Indications complémentaires : Aux doses habituelles de travail, aucun effet néfaste pour les microorganismes du traitement biologique des stations d'épuration n'est attendu.

# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Hyfloc SS190H	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (OECD 203)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Daphnia magna, OECD 202)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus, OECD 201)
NOEC chronique poisson	> 100 mg/l (Danio rerio, 28 d)
NOEC chronique crustacé	> 10 mg/l (Daphnia magna, 21 d, OECD 202)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Hyfloc SS190H	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hyfloc SS190H	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	≈ 0
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0
Potentiel de bioaccumulation	Aucun produit ne est prévu de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Hyfloc SS190H	
Ecologie - sol	Information non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. L'utilisateur doit tenir compte de l'existence d'éventuelles réglementations nationales et locales à ce sujet.

Indications complémentaires : Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable

# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable



# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH  $\geq 0,1\%$  / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### 15.1.2. Directives nationales

###### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)

: WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

###### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit doit être considéré comme un mélange. Compte tenu de son classement, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation de sa sécurité chimique.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
	Toxicité aiguë (Inhalation) - remarque	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.2	Symptômes/effets	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Modifié	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Modifié	

# Hyfloc SS190H

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
5.3	Autres informations	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
8.2	Vêtements de protection - sélection du matériau	Ajouté	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
9.1	Propriétés explosives	Ajouté	
9.1	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
9.1	Température d'auto-inflammation	Ajouté	
9.1	pH	Modifié	
9.1	Apparence	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
12.1	NOEC chronique poisson	Ajouté	
12.1	NOEC chronique crustacé	Ajouté	
12.2	Persistance et dégradabilité	Modifié	
12.4	Ecologie - sol	Ajouté	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Modifié	
13.1	Indications complémentaires	Modifié	
16	Autres informations	Ajouté	

Autres informations : La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien <https://www.derypol.com/en/technical-documentation/>.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.